



BULLETIN DE PARRAINAGE

Offre valable du 1^{er} au 20 décembre 2023

Le parrainage **Nièvre Achat Plaisir** permet de vous récompenser lorsque vous recommandez **Nièvre Achat Plaisir** à toute personne, ou entreprise, collectivité, association passant une première commande de chèques cadeaux (à partir de 500€).

Vous (le Parrain)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Date de naissance :

Téléphone :

e-mail :

Le Filleul

Nom : Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse :
.....

Date de naissance :

Téléphone :

e-mail :

Date:

Signature

Merci de remplir le bulletin et le retourner à la CCI Nièvre, Place Carnot – BP 438 – 58004 NEVERS Cedex
Ou par mail n.bonnard@nievre.cci.fr / o.apers@nievre.cci.fr

Règlement du parrainage Nièvre Achat Plaisir

Cette opération de parrainage est organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, Place Carnot – BP 438 – 58004 NEVERS Cedex – SIRET : 185 800 034 00018.

Durée de l'opération : Cette opération débute le 1/12/2023 et se terminera le 20/12/2023.

Conditions de participation :

Le parrainage est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France, hors personnel et élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, ainsi que leur famille.

Le Filleul se définit comme toute entreprise, comité d'entreprise, collectivité, association, employeur, ou particulier n'ayant jamais effectué de commande de chèques cadeaux Nièvre Achat Plaisir.

Le parrain et le filleul doivent être 2 personnes distinctes.

Modalités de parrainage :

Le parrain peut parrainer un ou plusieurs filleuls.

Le parrain doit remplir le bulletin de parrainage en indiquant son nom, prénom, adresse, tel et mail et les coordonnées de son filleul.

Le filleul passe commande de chèques cadeaux Nièvre Achat Plaisir au moyen d'un bon de commande ou directement en ligne sur le site www.nievre-achat-plaisir.com.

Le parrain et le filleul bénéficieront de chèques cadeaux Nièvre achat Plaisir, selon le barème suivant :

Montant de la 1 ^{ère} commande	Chèques cadeaux attribués au parrain	Chèques cadeaux attribués au filleul
De 500 à 1 000 €	30€	15€
De 1 001 à 2 000 €	60€	30€
De 2 001 à 5 000 €	100€	50€
Plus de 5 000 €	200€	100€

Validation du parrainage :

Après vérification des conditions et du respect du règlement, le parrain et le filleul recevront les chèques cadeaux Nièvre Achat Plaisir attribués en fonction du montant de la commande effective réalisée par le filleul, dans un délai de 15 jours, sous réserve de la validation et du paiement de la commande.

Les chèques cadeaux attribués ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.

Données personnelles :

Les données recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la norme simplifiée n°48 (délibération de la CNIL N°2012-209 du 21 juin 2012). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations peut être exercé en écrivant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, Place Carnot – BP 438 – 58004 NEVERS Cedex.

Les données personnelles des parrains et filleuls, enregistrées dans le cadre de cette opération de parrainage, ne seront utilisées que pour l'attribution des chèques cadeaux et le traitement des commandes.